



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE LOUHANS-CHATEAURENAUD

Nombre de Conseillers  
Municipaux en exercice :  
29

Présents à la séance :  
25

Date de la convocation :  
11 décembre 2014

Date d'affichage  
11 décembre 2014

L'an deux mille quatorze et le dix-huit du mois de décembre le Conseil municipal de la Ville de Louhans-Châteaurenaud s'est réuni en séance ordinaire, salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Frédéric BOUCHET, Maire de Louhans-Châteaurenaud.

ETAIENT PRESENTS : Paule MATHY, Christine BUATOIS, Olivier MARTIN, Jacques MOUGENOT, Caroline LAURENT, Stéphanie LEHEIS, Igor PETKOVIC, Laurent LONGIN, Josette LETOUBLON, Angéline BOUSSION, Franck SERRAND, Christine CLEAUX, Huguette SAURIAT, Robert CHASSERY, Nelly RODOT, Anthony BERNARD, Elena FOURNIER, Christine BERNARD, Bernard MILLIAT, Véronique REYMONDON, Jacques LARGE, Paul COMPAGNON, Catherine SEGUINOT, Bruno THIBERT

ETAIENT REPRESENTES : Damien CHARTON (représenté par Caroline LAURENT), Gérald ROY (représenté par Oliver MARTIN), François FLAMENT (représenté par Jacques MOUGENOT), Monique BONIN (représentée par Bruno THIBERT)

SECRETAIRE DE SEANCE : Laurent LOGIN

**OBJET** : (9.4) Vœux – Maintien des horaires d'ouverture du guichet SNCF

**Rapport de Madame Stéphanie LEHEIS**

**Exposé des motifs** :

Considérant le courrier de l'association SOS TER de la BRESSE portant à notre connaissance le projet de la Direction régionale de la SNCF de réduire considérablement les horaires d'ouvertures du guichet de la gare de Seurre, passant d'une ouverture journalière (du lundi au vendredi) à une ouverture restreinte au lundi matin et au vendredi après-midi,

Considérant le vœu du Conseil municipal de la Ville de Seurre en date du 18 septembre 2014 demandant à la SNCF de revenir sur sa décision de réduire la durée d'accueil au guichet en gare et de rétablir le maintien du service rendu à la population, pour Seurre et tous les villages environnants,

Considérant le vœu du Conseil municipal de la Ville de LOUHANS-CHATEAURENAUD en date du 8 octobre 2013 qui, à l'unanimité, « *demande à la SNCF de s'engager sur la pérennité du guichet SNCF de la Gare de Louhans avec la durée d'ouverture actuelle pour 2014 et les années à venir et demande au Conseil Régional de Bourgogne de soutenir fermement cette requête du Conseil municipal* ».

Le Conseil municipal de la ville de Louhans-Châteaurenaud doit rappeler à la SNCF et au Conseil régional de Bourgogne l'importance du maintien de l'ouverture des guichets de gare pour nos territoires ruraux, dans un souci d'égalité d'accès aux services pour l'ensemble des usagers. Pour préserver et développer l'attractivité de notre territoire, il est indispensable que nous disposions de gares ouvertes et accessibles, ainsi que de trains à des horaires qui répondent aux besoins réels des usagers.

**Je vous propose donc que le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- **EMETTE** le vœu suivant: « *Le Conseil municipal de la Ville de LOUHANS-CHATEAURENAUD, à l'unanimité, soutient le vœu de la Ville de Seurre demandant le maintien des heures d'ouverture du guichet de sa gare, qui au même titre que le guichet de la gare de Louhans assure une mission de service public pour les habitants de notre territoire, et réaffirme à la SNCF et au Conseil Régional de Bourgogne, sa volonté de préserver la durée d'ouverture actuelle de son guichet à Louhans, et sa très grande vigilance pour permettre à tous l'accès au train* ».

**Décision : Adopté à l'unanimité**

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,  
Pour extrait conforme,  
Le Maire  
Frédéric BOUCHET

Acte certifié exécutoire



- Par publication ou notification le 22/12/2014  
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 22/12/2014

Pour copie conforme



- Le 18/12/2014  
Frederic BOUCHET, MAIRE  
VILLE DE LOUHANS